

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Luftfahrt, Militärorganisation
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Berclaz, Philippe
Bieri, Niklaus
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Dupraz, Laure
Freymond, Nicolas
Füzesséry, Alexandre
Hirter, Hans
Mosimann, Andrea
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Berclaz, Philippe; Bieri, Niklaus; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Freymond, Nicolas; Füzesséry, Alexandre; Hirter, Hans; Mosimann, Andrea; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Luftfahrt, Militärorganisation, Parlamentarische Initiative, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Grundrechte	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1
Zivildienst und Dienstverweigerung	4
Infrastruktur und Lebensraum	4
Verkehr und Kommunikation	4
Luftfahrt	4
Umweltschutz	7
Lärmschutz	7
Sozialpolitik	7
Soziale Gruppen	7
Familienpolitik	7

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
EU	Europäische Union
EMRK	Europäische Menschenrechtskonvention
BAZL	Bundesamt für Zivilluftfahrt
BV	Bundesverfassung
MG	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
VSS	Verband der Schweizer Studierendenschaften
<hr/>	
DFJP	Département fédéral de justice et police
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
UE	Union européenne
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
Cst	Constitution fédérale
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
SSO	Société Suisse des Officiers
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Grundrechte

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.10.1990
HANS HIRTER

Der Nationalrat überwies die parlamentarische Initiative Pini (fdp, TI) für eine **vollständige Abschaffung** der im schweizerischen Militärstrafrecht noch für Kriegszeiten vorgesehenen **Todesstrafe**. Von einer Motion Rechsteiner (sp, SG) wurde der erste, mit dem Vorstoss Pini identische Teil ebenfalls überwiesen. Der zweite Teil forderte zusätzlich auch noch die Kündigung von Auslieferungsverträgen mit Staaten, welche die Todesstrafe kennen. Betroffen davon wären die vor 1981 ohne Ausschlussklausel abgeschlossenen bilateralen Abkommen. Auf Antrag des Bundesrates lehnte der Rat diesen Teil der Motion ab. Gemäss dem Vorsteher des EJPD besteht praktisch keine Gefahr, dass die Schweiz aufgrund dieser wenigen Auslieferungsverträge Personen ausliefern müsste, denen die Todesstrafe droht.¹

Landesverteidigung

Militärorganisation

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 08.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le domaine budgétaire, les deux **initiatives parlementaires** des députés Hubacher (ps, BS), **demandant le référendum financier en matière d'armement**, et Oehler (pdc, SG) (90.227), souhaitant une révision du système de la planification financière du DMF, ont été rejetées par la commission du Conseil national.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.10.1990
BRIGITTE CARETTI

En décidant de donner suite à l'initiative parlementaire du député Pini (prd, TI) (lv.pa. 89.234), **le Conseil national s'est engagé sur la voie de la suppression de la peine de mort dans le code pénal militaire**. Datant de 1927, ce dernier prévoit une telle sanction, en temps de guerre, pour une série de délits, dont l'espionnage et la trahison militaire. Les arguments avancés pour justifier l'abolition de cette condamnation du Code pénal civil ont été jugés également pertinents, par les députés, dans le cas de la législation militaire. Ils se sont notamment référés à ceux arguant de l'impossibilité de réparation en cas d'erreur judiciaire, de l'absence de démonstration de l'effet dissuasif de la peine de mort et de la contradiction dans laquelle plonge l'Etat s'il prend une vie humaine qu'il est, a priori, chargé de défendre.³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.10.1990
BRIGITTE CARETTI

Plusieurs textes parlementaires ont suggéré la suppression de l'assujettissement des invalides au paiement de la taxe militaire. Ainsi en alla-t-il de la motion du député Schnider (pdc, LU) (Mo. 90.611), transmise sous forme de postulat, d'un texte de même nature, également transmis, du conseiller national Pini (prd, TI) (Po. 90.416) et d'une initiative, pendante, du canton du Jura (lv.ct. 90.204).⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 27.06.1991
SERGE TERRIBLINI

La chambre du peuple, par 77 voix contre 48, **a rejeté l'initiative parlementaire Spielmann** (pdt, GE), qui demandait l'abolition de la justice militaire en temps de paix. Elle a cependant accepté un postulat de sa commission, qui souhaite un rapport déterminant les secteurs de la justice militaire qui pourraient être soumis à la justice civile.⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.12.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire Jeanprêtre (ps, VD) déposée en 1995 suite aux événements susmentionnés et demandant l'abolition de la justice militaire. La majorité des députés a en effet estimé que seuls des juges en gris-vert étaient à même de juger à bon escient les délits commis dans le cadre de l'armée, ceux-ci étant, depuis l'introduction du service civil, à plus de 90% de nature strictement militaire. Face à l'accusation souvent entendue de justice corporative peu encline à l'impartialité, la majorité bourgeoise de la grande chambre a également souligné le caractère à ses yeux particulièrement démocratique

de la composition des cours militaires, ces dernières comprenant des officiers, des sous-officiers et des soldats.⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 25.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **le DDPS a remis au Conseil fédéral le plan directeur d'Armée XXI**, dont les grandes lignes avaient été exposées l'année précédente. Changement d'importance survenu entre temps sur l'initiative du commandant de corps Jean Abt: la possibilité pour les recrues de partager leur école en deux périodes de trois mois, étalées sur deux ans. Le plan directeur entérine aussi la décision d'ouvrir tous les fonctions militaires aux femmes, ainsi que la disparition des troupes du train et des cyclistes. Il a aussi précisé l'un des points essentiels de la réforme: la centralisation du recrutement dans six centres, qui accueilleront dès 2002 les jeunes appelés pour un séjour de deux ou trois jours. L'objectif de ce nouveau système est de cerner au mieux les profils psychologiques des recrues et d'éviter ainsi un taux trop important d'abandons en cours de service militaire. Alors que ce taux s'élevait à 8% en 1980, il a atteint un peu moins de 15% en 2000. Ce phénomène représenterait 90'000 jours de service et un coût évalué à CHF 10 millions. Entre six et sept centres de recrutement seront opérationnels dès 2003. A ce sujet, le gouvernement a reçu les doléances mi-inquiètes, mi-offusquées, du Tessin. Ce dernier ne serait pas inscrit sur la liste des cantons chargés d'abriter les nouveaux centres de recrutement. Le conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini (pdc), chef des Affaires militaires du Tessin, s'en est ouvert à Samuel Schmid, invoquant «une question de principe» et rappelant l'importance pour le canton italophone de conserver un contrôle direct sur le recrutement de ses ressortissants, soit environ 1300 jeunes gens par année.

Sans remettre en cause les points essentiels du plan directeur, le gouvernement a toutefois demandé au département de Samuel Schmid de faire en sorte de réduire le budget prévu annuellement, de CHF 4.3 milliards à 4 milliards, demande que Samuel Schmid a déclaré incompatible avec les objectifs de fonctionnement d'Armée XXI et son souci d'autonomie. Cet argument a porté ses fruits, puisque le Conseil fédéral, lors de la mise en consultation du plan directeur quelques semaines plus tard, a finalement maintenu le budget militaire initial. Le renforcement de la part des investissements voulu par le DDPS fut un argument important dans le maintien de ce budget: sur CHF 4.3 milliards, 2 milliards seront alloués aux investissements, soit un plan de dépenses de CHF 29 milliards répartis sur 15 ans. La mise en application d'Armée XXI est prévue pour le 1er janvier 2003.

Au cours de sa mise en **consultation**, le plan directeur a subi de très nombreuses critiques de sources politiques, civiles et militaires. Plus tôt dans l'année, un groupe de hauts gradés avait déjà publié dans la presse une lettre où il jugeait la réforme inconstitutionnelle, car ne tenant plus compte du principe de défense autonome inscrit dans la Constitution. Une fois le projet transmis en consultation, la Société suisse des officiers (SSO) a émis le souhait d'y voir adapté des modifications, notamment dans les domaines de l'organisation et de la formation. Au niveau des partis, le PS, jetant un véritable pavé dans la mare, a plaidé pour une défense professionnelle de 15'000 hommes. Si l'armée de milice devait être maintenue, le parti préconiserait un maximum de 120'000 soldats au total, pour 200 jours de service et un budget de CHF 2.5 milliards. Le tout répondrait à une analyse des menaces probables, effectuée chaque dix ans. Pour sa part, le PRD, pourtant largement initiateur de la réforme, a demandé une révision entière de la réforme. Le parti a déploré l'abandon du train et la trop longue période d'affilée de l'école de recrue, handicap pour l'économie et pour la formation universitaire. Il a plaidé pour une école de 280 jours maximum, une plus grande prise en considération des commandements régionaux et, partant, une marge de manœuvre de l'état-major général plus limitée. Enfin, il a soulevé les risques d'une armée à deux vitesses, avec une professionnalisation accrue du secteur militaire. Toujours dans un registre conservateur, l'UDC s'est élevée contre les projets d'ouverture et de coopération internationale de la réforme. Elle a rejeté l'option du service long (300 jours), ferment de professionnalisation, ainsi que la limite d'âge fixée à 30 ans. L'ASIN a voué aux gémonies le projet, le jugeant «incohérent, superficiel et dépassé». Lors de l'assemblée des délégués udc, Samuel Schmid a même été violemment désavoué par les membres de son parti: 291 voix contre 49 ont proposé le renvoi du plan directeur au Conseil fédéral. Parmi les partis gouvernementaux, seul le PDC a approuvé le projet dans son ensemble, soulignant au passage l'importance de la nature de milice de l'armée suisse.

Les associations d'étudiants ont contesté le nouveau calendrier de l'école de recrues, le jugeant inadapté aux contraintes universitaires. Alors que 16 semaines d'école de recrue traditionnelles empêchaient déjà les nouveaux universitaires d'assister au début des cours en octobre (pour les deux tiers d'étudiants qui choisissent d'effectuer leur service en été), les 24 semaines d'affilée prévues par Armée XXI apparaissent comme un

obstacle infranchissable au cursus des universitaires. L'Union nationale des étudiants suisses (VSS/UNES) a aussi rappelé que l'abaissement de la limite d'âge pour servir, de 42 à 30 ans, concentre les obligations militaires sur une durée inadéquate pour les recrues universitaires – un quart des 20'000 personnes appelées chaque année sous les drapeaux –, contraintes à jongler difficilement entre leurs examens et leurs jours de service. L'association a peur que le DDPS ne cherche à encourager, par ce calendrier, le choix d'un service long de la part des étudiants.

Face à cette volée de voix discordantes, le DDPS a été contraint de retarder le calendrier de mise en application d'Armée XXI, et d'en modifier les points conflictuels. Les quatre changements par rapport au plan directeur: la durée de l'école de recrue est ramenée à 21 semaines au lieu de 24, soit 262 jours d'affilée; la troupe du train, chère aux conservateurs, est finalement maintenue; le poids des unités blindées est revu à la baisse, passant de trois à deux brigades; enfin, le système de service long (300 jours d'affilée) ne pourra pas excéder un cinquième des effectifs, répondant ainsi aux craintes d'une professionnalisation de l'armée. La mouture finale du texte a été transmise en octobre au parlement.⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) s'est prononcée, par 14 voix contre 8, contre une **initiative parlementaire Lang** (pe, ZG) qui demandait que la justice militaire soit supprimée.⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le conseiller national Max Binder (udc, ZH) a déposé en fin d'année une **initiative parlementaire**, qui demandait au parlement de faire de nouvelles **propositions pour optimiser le nouveau concept** de stationnement des Forces aériennes, en tenant compte en particulier du site de Dübendorf (ZH).

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 13.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil national a décidé, par 99 voix contre 54 et sur avis de sa commission de la politique de sécurité, de **ne pas donner suite à une initiative parlementaire Lang** (pe, ZG), qui demandait que la justice militaire soit supprimée et que ses tâches soient transférées à la justice civile.⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 20.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a examiné conjointement une initiative parlementaire du groupe radical-libéral relative au doublement de la proportion de **militaires en service long** (à 30% maximum), et un postulat de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) (po. 07.3556), qui demandait au Conseil fédéral de vérifier l'opportunité d'augmenter le nombre de militaires en service long après la mise en œuvre de l'étape de développement 2008-2011. La CPS-CE demandait en outre au gouvernement d'en faire rapport, notamment du point de vue d'un certain nombre d'aspects, comme, entre autres, la constitutionnalité de cette mesure, le profil de prestations actuel de l'armée, les besoins et possibilités d'engagement des unités de militaires en service long, et des effets sur la structure de l'armée, les coûts de formation et d'infrastructure, et le degré d'acceptation de l'armée au sein de la population. Une minorité radicale-socialiste emmenée par Christiane Langenberger (prd, VD) a proposé de donner suite à cette initiative, soulignant les nombreux avantages du service long et le fait que le Conseil national avait décidé de donner suite à cette initiative parlementaire par 98 voix contre 46 quatre mois auparavant. Combattue par l'UDC et le PDC, cette initiative a finalement été rejetée par les conseillers aux Etats par 21 voix contre 13. Ils ont cependant adopté le postulat de la CPS-CE, estimant que celui-ci représentait une voie plus sûre, puisque cet objet pourrait être débattu à nouveau par la suite.¹⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 13.03.2019
DIANE PORCELLANA

Jean-Luc Addor (udc, VS) souhaite que **l'assistance spirituelle pour les militaires soit confiée exclusivement à des aumôniers protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens**. Pour ce faire, il demande de compléter l'article 31 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Il serait, par rapport aux aumôniers précités, plus difficile de déterminer les affiliations «aux Eglises» des aumôniers musulmans. De plus, Addor craint que l'armée ne devienne «un foyer du prosélytisme islamique, voire de recrutement de soldats du djihad». Lors de l'examen préalable, la CPS-CN propose de ne pas donner suite par 15 voix contre 8. La majorité des membres ne veut pas inscrire cette idée dans la loi et émet

des critiques à l'égard des buts poursuivis par la requête. Une minorité appelle à modifier la loi, estimant la législation actuelle lacunaire.

Le Conseil national ne donne pas suite à l'initiative par 102 voix contre 67 et 9 abstentions.¹¹

Zivildienst und Dienstverweigerung

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 24.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Au Conseil national, **le projet d'article constitutionnel de la majorité de la commission a été très largement accepté**. En outre, tous les groupes parlementaires lui ont apporté leur soutien, soulignant qu'instaurer un tel service civil correspondait bien à l'évolution sociale et historique du pays vis-à-vis des objecteurs de conscience, sujet qui fut longtemps le lieu de très forts blocages. Le Conseil des Etats suivit la décision de la grande chambre. Cependant, certains observateurs n'ont pas manqué de noter que si le consensus avait été si facile à trouver au parlement, c'était parce que le vrai débat n'aurait lieu que lors de l'élaboration de la loi, où les adversaires du service civil pourront faire valoir leurs arguments d'autant mieux que la formule choisie laisse place à moult interprétations.¹²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 25.09.2019
DIANE PORCELLANA

Par 124 voix contre 52 et 3 abstentions, le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire déposée par Lisa Mazzone (verts, GE). Elle demandait **l'abrogation des jugements pénaux prononcés de 1968 à 1996 contre les objecteurs de conscience**. Plus de 12'000 jeunes ont été condamnés et auraient par la suite subis des discriminations, alors que les Etats étaient tenus d'accorder le droit à l'objection de conscience, selon l'art. 9 CEDH, dès 1967.

Lors de l'examen préalable, la CPS-CN avait jugé la réhabilitation inopportune. Rappelant les différentes adaptations de l'infraction de refus de servir, la pénalisation du refus de servir traduisait la volonté populaire de l'époque. L'examen de conscience a posteriori aurait, en cas de réhabilitation, engendré une charge de travail disproportionnée pour la Confédération. C'est pourquoi, elle proposait par 17 voix contre 8, de ne pas donner suite à l'initiative. Au contraire, une minorité estimait nécessaire de reconnaître le tort moral subi par ces personnes.¹³

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Verkehr und Kommunikation

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 11.03.2015
NIKLAUS BIERI

Eine im Dezember 2013 eingereichte parlamentarische Initiative Leutenegger Oberholzer (sp, BL) verlangte eine **Nachtflugsperr**e auf allen Landesflughäfen. Begründet wurde die Forderung einerseits mit dem Schutz der Bevölkerung vor den Gesundheitsbelastungen des Flugverkehrs, andererseits mit der Vereinheitlichung der Regelung für alle Flughäfen in der Schweiz. Beide Argumente überzeugten die KVF-NR nicht: Sie empfahl am 3.11.2014, der Initiative keine Folge zu geben. Der Nationalrat hielt sich in der Frühjahrs-session 2015 nach kurzer Diskussion mit 114 zu 63 Stimmen (bei 6 Enthaltungen) an diese Empfehlung.¹⁴

Luftfahrt

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 23.06.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Au refus du Conseil fédéral l'année passée de permettre à EasyJet de relier le matin Barcelone depuis Genève (Swissair ne volant que le soir et utilisant donc que l'un des deux vols de sa concession), le conseiller Frey (prd, NE) y a répondu par le biais d'une initiative parlementaire. Celle-ci, contresignée par 65 parlementaires, visait à **ouvrir le ciel suisse à davantage de concurrence**, avant même la libéralisation introduite par le bilatérales, en permettant à des compagnies indépendantes comme EasyJet, d'utiliser les lignes que possède Swissair dans le cadre de son monopole. La proposition n'a pas obtenu l'appui de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national. Sans s'opposer à la demande de Frey, elle a cependant estimé qu'il n'était pas nécessaire d'accélérer un processus qui se réalisera de toute manière par le biais de l'accord bilatéral sur les transports aériens négociés avec l'UE. Ce dernier prévoit la suppression de tout monopole sur l'ensemble du territoire commun constitué par l'Union Européenne et la Suisse. Estimant que c'était exactement ce que demandait

Frey, la Commission a décidé de renvoyer la requête à plus tard. Par la suite, Frey a retiré son initiative.¹⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 16.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En décembre, le Conseil fédéral a été rappelé à la protection contre le bruit des aéroports. Avec 83 voix contre 73, le Conseil national a soutenu une initiative parlementaire de Hegetschweiler (prd, ZH) qui demandait que **soient financés des mesures contre le bruit du trafic aérien par la Confédération** tout comme pour les trains et les routes. La décision du National constituait une surprise, car sa Commission pour les transports s'était opposée à l'initiative de Hegetschweiler. Le Conseil fédéral a subi un autre rappel à l'ordre en décembre. Dans le cadre de la cinquième étape de la construction de l'aéroport de Zurich-Kloten, le Tribunal fédéral a donné tort aux recourants pour ce qui est des infrastructures en elles-mêmes, mais en ce qui concerne le bruit, il a rabroué le Conseil fédéral, le priant de **ramener les valeurs limites d'expositions au bruit pour les aéroports nationaux de 65 à 60 décibels**. Parallèlement, il a aussi exigé que dans le domaine de la protection de l'air les normes en vigueur soient respectées. Pour le Tribunal fédéral, les limites établies en avril par le Conseil fédéral contre la protection du bruit des aéroports n'étaient pas compatibles avec les lois sur la protection de l'environnement et devaient être abaissés à 60 décibels pour les trois aéroports nationaux.¹⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 31.05.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Par 85 voix contre 65, le Conseil national a rejeté une initiative parlementaire des Verts qui exigeaient l'interdiction générale des vols de nuit sur les aéroports suisses entre 22 heures et six heures. Aux dangers de la santé des riverains des aéroports, les opposants ont fait valoir les coûts de réaménagement du territoire et des mesures antibruit, ainsi que une perte d'attractivité de Kloten et Cointrin. A cette occasion, Leutenegger-Oberholzer (ps, BL) a retiré son initiative qui demandait au Conseil fédéral de fixer des valeurs limites d'exposition au bruit (00.433). Elle a motivé son geste par le fait que le Tribunal fédéral et les recommandations d'une commission d'experts lui avaient donné raison. Tenant compte des jugements et des conclusions de ces derniers, le Conseil fédéral a fixé à 60 décibels les **seuils de tolérance au bruit autour des aéroports**. Au lieu des CHF 220 millions envisagés en avril 2000, la facture pour les indemnités et les aménagements nécessaires est estimée à CHF 2,3 milliards. Elle se répartira à raison de 75% pour Zurich et 25% pour Cointrin. L'essentiel des charges, soit environ CHF 2 milliards, servira à indemniser les propriétaires dont les biens immobiliers subissent une perte de valeur. Le reste, à savoir le coût de la pose de protections sonores, est estimé à CHF 302 millions (221 autour de Kloten, 81 dans le voisinage de Cointrin). Les constructions seront restreintes sur les terrains où le bruit dépasse les valeurs seuils (entre 55 et 60 décibels par jour, selon le type d'occupation des zones). Le développement du logement y sera en principe prohibé. Les mesures décrétées ne toucheront que très modérément les autres places d'atterrissage (Bern-Belp et Lugano), car les secteurs où les valeurs limites sont dépassées ne sont que très faiblement peuplés. En ce qui concerne Bâle-Mulhouse, aucun dépassement n'a été constaté sur sol suisse.¹⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 31.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Après les débrayages à Genève et les menaces latentes, les représentants des syndicats et les employeurs se sont entendus sur les CHF 110 millions réclamés par les employés (versements pendant le délai de licenciement, indemnités de départ de quatre mois / cinq pour les pilotes et préretraites). Seul problème, personne ne savait d'où allait provenir le financement. La justice zurichoise a reconduit le sursis concordataire jusqu'au 5 juin 2002 pour SairGroup, SairLines, Swissair et Flightlease. Au parlement, l'UDC et le PDC ont demandé la mise sur pied d'une **commission d'enquête parlementaire** (CEP) sur la débâcle de Swissair (lv.pa. 01.458; lv.pa. 01.459). Les radicaux et les verts étaient opposés. Les socialistes, qui auraient pu assurer la création de la CEP avec leur appui, ont temporisé. Ils réservaient leur réponse à février 2002, mais soutenaient l'enquête de la commission de gestion des Etats. Celle-ci se penchait sur le devoir de surveillance de l'OFAC, sur le rôle de la Confédération en tant qu'actionnaire, sur la gestion de la crise par le Conseil fédéral et sur les raisons du grounding du 2.10. Lors de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration de Crossair a démissionné dans sa totalité, y compris son fondateur Moritz Suter, afin de laisser place libre à une nouvelle équipe de onze membres présidée par le hollandais Pieter Bouw. Le **nouveau conseil d'administration** a approuvé le business-plan. Entre temps, le DETEC a octroyé à Crossair 31 concessions pour des lignes court et moyen-courriers qui étaient desservies par Swissair. En fin d'année, le Conseil fédéral a levé la garantie

étatique pour risques liés aux actes de guerre ou de terrorisme. En effet, les assureurs garantissaient à nouveau la couverture des risques allant jusqu'à 1 milliard de dollars.¹⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.06.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Contre l'avis de son Bureau, le Conseil national a accepté lors de sa session de printemps par 89 à 88 voix la proposition du PDC de créer une **Commission d'enquête parlementaire** (CEP) pour faire la lumière sur la débâcle de Swissair et pour déterminer la responsabilité de la Confédération dans cette faillite. A l'occasion du vote sur le mandat de la CEP et l'acceptation d'un crédit de CHF 2 millions pour les frais à engager, le Conseil national s'est ravisé et a rejeté son entrée en matière par 95 voix contre 82 et trois abstentions. Comme lors du premier vote, les fronts étaient marqués entre les socialistes, les radicaux et les verts qui ne voulaient pas de la CEP et les démocrates-chrétiens, les libéraux et les udc qui militaient en sa faveur. Les premiers jugeaient la CEP superflue, compte tenu du fait que la sous-commission de gestion du Conseil des Etats menait également une enquête parlementaire. Ils trouvaient aussi qu'il était inutile de dépenser une pareille somme pour une enquête qui était avant tout du ressort des autorités judiciaires et non politiques. Les seconds insistaient sur l'importance de la CEP mise en parallèle avec l'enquête de la sous-commission des Etats et celle du commissaire au sursis dans le but de faire toute la transparence sur le désastre de Swissair. Ils voulaient également savoir si l'OFAC avait bien effectué son devoir de surveillance et les raisons pour lesquelles la débâcle n'avait été ni anticipée, ni prévue par le SECO.¹⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 22.09.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Jugeant suffisant le rapport présenté par sa commission de gestion sur la **débâcle de Swissair**, le Conseil National a refusé de nommer une commission d'enquête parlementaire.²⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.06.2007
NICOLAS FREYMOND

En marge du procès, le Conseil national a **rejeté** par 93 voix contre 73 une quatrième initiative, émanant cette fois du groupe UDC, demandant **l'institution d'une commission d'enquête parlementaire** (CEP) afin d'établir les responsabilités politiques de la débâcle de l'ancienne compagnie nationale. La majorité, issue des groupes socialiste, radical et démocrate-chrétien, a réaffirmé que le rapport présenté par la commission de gestion du Conseil des Etats en 2002 avait déjà fait toute la lumière sur la question et que la mise sur pied d'une CEP Swissair était dès lors inutile.²¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 01.10.2007
NICOLAS FREYMOND

Lors de la session d'automne, **le Conseil national a approuvé l'entrée en matière** par 101 voix contre 70. L'entrée en matière a été refusée par 41 UDC, 19 PRD, 7 PDC, 2 PEP et 1 hors groupe. Il a rejeté de justesse, par 88 voix contre 87, une proposition Vollmer (ps, BE) demandant le renvoi de l'objet à la CEATE avec le mandat d'analyser les conséquences du projet sur les plans, les procédures et les finances publiques pour les domaines ferroviaire et routier. Lors de l'examen de détail, la Chambre basse a suivi sa commission sans discussion, puis adopté son projet sans modification par 95 voix contre 76, malgré l'opposition du groupe UDC quasi unanime, d'une majorité de radicaux et de quelques PDC.²²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.12.2007
NICOLAS FREYMOND

Dans l'attente du résultat des travaux de l'Assemblée fédérale sur l'objet concernant la modification de l'art. 86 Cst, le Conseil national a suivi sa CTT en décidant de proroger le délai de traitement de l'initiative Hegetschweiler (prd, ZH) demandant le **financement par la Confédération des mesures contre le bruit du trafic aérien**. Après son approbation en 2000, la Chambre basse avait déjà prolongé à deux reprises, en 2003 et en 2005, le délai de son traitement.²³

Umweltschutz

Lärmschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 18.12.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national n'a pas donné suite à une initiative parlementaire Steinemann (pdl, SG) qui réclamait que les **transports de marchandises par voie ferroviaire**, routière et aérienne soient soumis aux mêmes exigences en matière de protection contre le bruit et qu'ils respectent de la même façon la période de repos nocturne. Selon l'initiant, il y avait urgence à intervenir dans le domaine ferroviaire, car les fréquences augmentent constamment et les trains de marchandises traversent, la nuit, des quartiers d'habitation. L'initiant proposait d'instaurer l'interdiction de circuler la nuit également pour les trains de marchandises bruyants. Il souhaitait une égalité de traitement pour tous les modes de transports. La CTT a estimé que la protection contre le bruit était déjà assumée par la Confédération, dans le cadre de la LPE et des ordonnances s'y rapportant. La commission a rappelé que des mesures concernant l'amélioration de la protection contre le bruit, le long des voies ferrées, avaient été adoptées par le parlement, dans l'arrêté relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics.²⁴

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 11.12.2009
ANDREA MOSIMANN

Keine Zustimmung fanden im Nationalrat auch eine parlamentarische Initiative Hodgers (gp, GE) zur **Einführung eines fakultativen kantonalen Vaterschaftsurlaubs** sowie eine Motion Hiltpold (fdp, GE) (Mo. 09.3187) für einen Elternurlaub. Ebenfalls abgelehnt wurde eine Motion Barthassat (cvp, GE) (Mo. 09.3943), mit der eine Anpassung des Militärgesetzes verlangt wurde, damit die Wiederholungskurse durch einen bezahlten Vaterschaftsurlaub ersetzt werden könnten.²⁵

1) AB NR, 1990, S. 1864 ff.; BaZ, 16.1.90

2) Délib. Ass. féd., 1990, I, p. 34; Délib. Ass. féd., 1990, II, p. 35

3) BO CN, 1990, p. 1860 ss.; Presse du 6.10.90

4) BO CN, 1990, p. 1327; BO CN, 1990, p. 1902 s.; BO CN, 1990, p. 935; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 23

5) BO CN, 1991, p. 1116 ss.; BaZ et Bund, 18.6.91; VO, 26. 27.6.91.

6) 24 Heures, 6.12 et 14.12.96.; BO CN, 1996, p. 2376 ss.

7) Presse du 25.10.01. LT, 1.3.01; 24h, 2.5.01; LT, 20.1.01; Presse du 27.7.01; Presse du 20.8.01.LT, 22.6.01; LT, 10.3.01; Presse du 3.5.01. Presse du 23.2.01; LT, 13.3.01; TG, 17.4.01; 24h, 14.8.01.

8) NZZ, 31.5 et 17.6.05.

9) BO CN, 2006, p. 912 ss.; QJ, 14.6.06.

10) BO CN, 2007, p. 719 ss. et 2048 s. ; BO CE, 2007, p. 740 ss.

11) BO CN, 2019, p. 318s

12) BO CE, 1991, p. 1102; BO CE, 1991, p. 962 ss.; BO CN, 1991, p. 1438 ss.; FF, 1991, IV, p. 1043; Presse des 17.9. et 28.11.91; NZZ, 6.11.91.

13) BO CN, 2019, p.1868s; Rapport CPS-CN du 30.4.19

14) AB NR, 2015, S. 304ff.

15) Presse du 16.2.00; objet n° 99.444.

16) BO CN, 2000, p. 1544 ss. (initiative); presse du 15.12 et 16.12.00 (tribunal).

17) BO CN, 2001 p. 206 ss.; presse du 16.3 et du 31.5.01.

18) Presse du 27.11 et de décembre 2001; LT, 27.3.02.

19) BO CN, 2002, p. 246 ss. et p. 877 ss. Lit. "Le rôle du Conseil fédéral et de l'administration fédérale en relation avec la crise de Swissair. Rapport de la commission de gestion du Conseil des Etats du 19 septembre 2002."

20) BO CN, 2004, p. 1349 ss.

21) BO CN, 2007, p. 891 s. et 1065 ss.

22) BO CN, 2007, p. 1544 ss.

23) BO CN, 2007, p. 2057.

24) BO CN, 1998, p. 2793 ss.

25) AB NR, 2009, S. 1280, 1659 f. und 2230